

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 10

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 08 juillet 2014

Le 8 juillet 2014, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 2 juillet 2014, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRESENTS : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Julien DELCOUR, Thierry HEURTAULT, Mme Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie GIRARD.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Sébastien MAZURIER, Eric LEBLANC, Yoann RENARD et Mme Séverine DURET.

Le Conseil Municipal a désigné, Mme Cécile CLÉMENT, secrétaire de séance.

RESTAURANT 5 PLACE DE L'ÉGLISE : PRÉSENTATION DES REPRENEURS

Les membres du Conseil Municipal rencontrent Mr Lelégard Mickaël et Mme Lebon Vanessa, futurs repreneurs du restaurant-bar qui confirment leur projet de reprise du restaurant pour une ouverture en septembre prochain. Mr Lelégard, a une formation de charcutier-traiteur, a exercé comme cuisinier dans plusieurs restaurants sur Caen, à plusieurs expériences en son actif. Mr Lelégard souhaite développer une activité de restauration journalière à base de produits locaux avec proposition d'un menu plus élaboré le soir et le week-end, et dans un deuxième temps, développer une partie traiteur.

En accord avec les membres du Conseil, les repreneurs décident de changer le nom du commerce, actuellement à choisir.

CONDITION DE REPRISE DU RESTAURANT ET ACHAT DU FONDS DE COMMERCE : DELIBERATION

Faisant suite à la réunion du 14 mai 2014 où il avait été décidé de retenir comme futur repreneur du bar-restaurant sis 5 place de l'Eglise, Monsieur Lelégard et Madame Lebon. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le loyer pour chaque partie (logement + commerce) et de définir l'achat du fonds de commerce. Il est précisé que pour la partie commerce, la commune opte pour la TVA.

Le Conseil Municipal, après délibération et concertation :

- décide de louer à Monsieur Lelégard Mickaël et Madame Lebon Vanessa le logement sis 5 place de l'Eglise au prix de 350 €uros avec un mois de caution,

- décide de louer à Monsieur Lelégard Mickaël et Madame Lebon Vanessa le commerce sis 5 Place de l'Eglise au prix de 350 €uros HT,
- précise que les loyers seront payables mensuellement et révisable annuellement selon l'indice national du coût de la construction pour la partie commerce et l'indice de référence des loyers pour la partie logement selon le dernier indice connu,
- décide de vendre le fonds de commerce pour une valeur de 8 000 €, soit 2 000 € à la signature et le solde mensuellement sur une durée de 30 mois à savoir 200 € par mois,
- autorise Maître Lebreton Frédéric, Notaire à Evron à établir le bail, l'état des lieux et l'acte d'achat du fonds de commerce,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer chez Maître Lebreton Frédéric, Notaire à Evron le bail, l'état des lieux et l'acte d'achat du fonds de commerce ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Tous les frais seront à la charge du locataire, sauf les frais d'insertion dans le Journal d'Annonces Légales qui seront à la charge de la commune.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR PREVISIONS BUDGETAIRES ZA DES ORMES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder à certains virements et ouvertures de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- vote les virements et ouvertures de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/article	Libellé	Recettes	Dépenses
6748	Autres subventions exceptionnelles		+ 1 731.39 €
022	Dépenses imprévues		- 1 731.39 €
Total décision modificative n° 2			0.00 €
Pour mémoire décision modificative n°1			0.00 €
Pour mémoire BP		774 055.30 €	767 773.25 €
Total section de fonctionnement		774 055.30 €	767 773.25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/article	Libellé	Recettes	Dépenses
27638	Autres établissements publics		+ 5 268.61 €
020	Dépenses imprévues		- 5 268.61 €
Total décision modificative n° 1			0.00 €
Pour mémoire décision modificative n°1		+ 24 733 €	+ 24 733 €
Pour mémoire BP		513 737.25 €	513 737.25 €
Total section d'investissement		538 470.25 €	538 470.25 €

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : ZA DES ORMES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder à certains virements et ouvertures de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- vote les virements et ouvertures de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/article	Libellé	Recettes	Dépenses

605	Achat de matériels, équipement et travaux		+ 7 000 €
71355-042	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 5 268.61 €	
774	Subventions exceptionnelles	+ 1 731.39 €	
Total décision modificative n° 1		+ 7 000 €	+ 7 000 €
Pour mémoire BP		169 243.90 €	169 243.90 €
Total section de fonctionnement		176 243.90 €	176 243.90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/article	Libellé	Recettes	Dépenses
3555-042	Terrains aménagés		+ 5 268.61 €
16878	Autres organismes et particuliers	+ 5268.61 €	
Total décision modificative n° 1		+ 5 268.31 €	+ 5 268.31 €
Pour mémoire BP		167 512.51 €	167 512.51 €
Total section d'investissement		172 780.82 €	172 780.82 €

FIXATION DU PRIX POUR LA CANTINE ET GARDERIE

CANTINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'augmentation de 2 % du prix des repas à la cantine scolaire de Sainte Gemmes le Robert pour l'année scolaire 2014/2015, soit :

- de 2.52 €uros à 2.57 €uros pour les PRÉ-SCOLAIRES
- de 3.35 €uros à 3.42 €uros pour les PRIMAIRES
- de 5.87 €uros à 5.99 €uros pour les ADULTES (enseignants et stagiaires souhaitant prendre leurs repas de midi à la cantine scolaire municipale).

GARDERIE

Vu la délibération en date du 11 juillet 2013 fixant les tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2013,

Compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement de la garderie ainsi que des dépassements d'horaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2014 les tarifs suivants qui seront facturés à la demi-heure (toute demi-heure commencée sera facturée) :

	Année 2013/2014		Année 2014/2015	
	Heures	Tarifs	Heure	Nouveau tarifs
Matin	De 7h00 à 7h30	0.36 €	De 7h15 à 7h30	0.37 €
	De 7h30 à 8h	0.36 €	De 7h30 à 8h	0.37 €
	De 8h à 8h30	0.36 €	De 8h à 8h20	0.37 €
Soir	De 16h45 à 17h00	Gratuit	De 16h30 à 17h	0.37 €
	De 17h00 à 18h30	0.36 €	De 17h à 17h30	0.37 €
	De 17h30 à 18h	0.36 €	De 17h30 à 18h	0.37 €
	De 18h à 18h30	0.36 €	De 18h à 18h30	0.37 €
Le Forfait par enfant non repris à l'heure de la fermeture est porté à :		5.41 €		5.52 €

Pour les fréquentations dites « exceptionnelles » (n'atteignant pas 5.00 €uros sur l'année scolaire), un droit minimum de 5.00 €uros sera demandé à la famille en fin d'année scolaire.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Un reste dû sur créance est impayé pour un montant de 22 €uros concernant une facture des ordures ménagères pour l'année 2012 de Monsieur ADAIRE Olivier (qui a quitté le logement 1 rue du Montaigu le 16 avril 2012) domicilié 21 rue de la Perrière à Evron (Mayenne), cette créance est irrécouvrable, la trésorerie demande que cette dette soit prise en charge par la Commune.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, INFORMATION-COMMUNICATION ET AFFAIRES SCOLAIRES

Commission voirie :

La commission voirie s'est réunie le 26 juin.

En mai dernier, il avait été évoqué le problème de sécurité depuis le parking au départ de la liaison piétonne pour rejoindre le parking CHAPRON.

Deux solutions envisageables :

- passage piéton et busage fossé jusqu'au parking CHAPRON,
- passage piéton et achat d'une bande de terrain le long du fossé appartenant aux propriétaires de la ferme de la cour Mr BRETAUDEAU Adrien et Mme HORVAT Gladys.

Le 13 juin, nous avons rencontré Mr MENARD, responsable au Conseil Général des itinéraires de randonnées. La première solution lui semblait compromettante vu la faible largeur entre la route et la haie. Il ne restait que la deuxième solution, d'autant que les propriétaires sont d'accord de céder la bande de terrain allant même jusqu'au chemin de la loge.

La commission voirie a donné un avis favorable avec un point à déterminer, la largeur de la bande.

L'achat de la première bande allant du parking jusqu'au ruisseau de la fosse serait pris en charge par le département dans le cadre des itinéraires de randonnées voire même l'aménagement, et la deuxième bande allant du ruisseau au chemin de la loge est à négocier avec le conseil général chargé de la sécurité routière.



Régularisation du chemin de « La Grande Métairie - La Sivardière » :

Dans le cadre de la réalisation du chemin actuel, l'emprise du terrain réalisé sur la propriété du Bois Cornu était prévue avec compensation de surface identique.

Du fait que cela n'est plus possible aujourd'hui, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition du terrain cadastré section A 950 d'une surface 09 a 58 ca pour un prix de 0,50 €uros le m².

Divers :

Suite au courrier de Mme Calteau Jocelyne et Mr et Mme Lefaux Roger concernant une demande de goudronnage du chemin communal qui dessert les habitations des Jolivières, le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser ces travaux lors d'une prochaine tranche (en 2015).

Commission travaux :

Travaux école publique du Rochard : Rambarde autour de l'entrée du sous-sol dans la cour

Entreprises consultées :

- Ets Letessier d'Evron. Devis : 1 255 € HT,
- Métallerie Urbain, d'Evron. Devis : 1 253.20 € HT.

Ces travaux seront faits en même temps que le plafond de la classe durant les vacances de Pâques 2015.

Après les avoir étudié et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le devis de l'entreprise Métallerie Urbain d'Evron pour un montant de 1 253.20 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis. Comme ces travaux ne seront effectués que durant les vacances de Pâques 2015, ce devis pourra être réactualisé.

Reste à voir les toilettes intérieures, une visite sera à refaire sur place.

Travaux salle des fêtes et vestiaires du football : Peinture façade Sud et Est, y compris vestiaire foot

Entreprises consultées :

- Vannier d'Evron. Devis : 6 156,48 € HT,
- Ets Geslin d'Evron. Devis : 6 365.92 € HT.

Après les avoir étudié et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le devis de l'entreprise Vannier d'Evron pour un montant de 6 156.48 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

Vestiaire du foot : Travaux d'étanchéité sur terrasse

Préconisation auprès de Mr Léjac Simon {société Sika}.

Entreprises consultées :

Etancheur : Derval de Laval ; Abil de Bonchamp ; Smac de Laval ;

Etanchéité Fougèraise : Duval de Vitry ; Gérauit de Laval ; Frétigné de Laval.

Trois entreprises sont venues sur sites, les autres ont été contactées par téléphone et des photos leur ont été envoyées.

Aucune entreprise ne veut faire les travaux car les remontées sont insuffisantes : il faut 15 cm et nous avons 2,5 cm.

Maçon : Démolition chape et dalle béton

Entreprise consultée :

- Ramella d'Evron : devis en attente.

Carreleur :

Entreprise consultée :

➤ Ets Fouillet de Montsûrs et Vauloup d'Evron ; ces entreprises ne veulent pas faire ce genre de travail.

➤ Chaudet d'Evron : Devis :

- ✚ 1^{ère} version : chape lissée : 25 m² : 2 652,73 € HT 45,41 m² : 5 532,61 € HT
- ✚ 2^{ème} version : Carrelage sur l'existant 25 m² : 3 446,52 € HT 45,41m² : 6 960,75 € HT
- ✚ 3^{ème} version : Carrelage sur version 1 : 25 m² : 3 599,29 € HT 45,41m² : 8 342,45 € HT

Après les avoir étudié et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le devis de l'entreprise Chaudet d'Evron pour un montant de 5 532.61 € HT + 80 € HT pour les plus-values concernant le profil alu de fractionnement soit 5 612.61 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

Plus-values : Profil alu de fractionnement T 25mm : 80 euros les 10m linéaires.

Menuiserie : Changement des trois portes des vestiaires de foot.

Entreprise consultée :

- MPS de Bais. Devis : 3 396 € HT + un devis complémentaire de 740 € HT pour la fourniture et pose de tôles alu blanc soit au total 4 136 € HT.

Après les avoir étudié et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le devis de l'entreprise MPS de Bais pour un montant total de 4 136 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

Pour info : Les travaux de peinture au restaurant sont réalisés.

Après contact avec Mme Châtel Sandrine (Société IsoOuest), l'isolation de la cuisine de la salle des fêtes ne peut bénéficier de l'aide des certificats d'économie d'énergie.

Pour information, Monsieur le Maire remet à chaque conseiller :

- Invitation pour conférence sur réforme territoriale,
- Convocation pour élections sénatoriales,
- Compte rendu du Bassin de la Jouanne du 23 et 30 avril 2014

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
mercredi 10 septembre 2014 à 20 H 00.